

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 23 (1943)
Heft: 10

Rubrik: Législation économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE**FRANCE : Principaux textes parus du 1^{er} au 30 novembre 1943****QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT**

L'enregistrement des conventions dites de concentration.
Circulaire du 21 octobre 1943 au B. Q. D. (1) du 10 novembre 1943.

Aménagement du Code Fiscal des valeurs mobilières.
Décret du 9 novembre et loi du 9 novembre 1943 au J. O. du 11 novembre 1943 (p. 2890).

Incidence des taxes à la production et sur les transactions sur les entreprises subissant la concentration commerciale.
B. H. D. (2) du 20 novembre 1943.

Nouveaux aménagements du code du timbre.

Loi du 15 novembre 1943 au J. O. (3) du 20 novembre 1943 (p. 2986).

Nouveaux aménagement du code de l'Enregistrement.
Loi du 15 novembre 1943 au J. O. du 20 novembre 1943 (p. 2986).

Nouvelles taxes au profit du fonds national de solidarité agricole.

Loi du 19 novembre 1943 au J. O. du 20 novembre 1943 (p. 2989).

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux et prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfice.

B. H. D. du 27 novembre 1943.

QUESTIONS JURIDIQUES ET DE SOCIÉTÉS

La gestion des intérêts professionnels peut être confiée à des Sociétés professionnelles à capital variable, ou à des établissements professionnels.

Loi du 17 novembre 1943 au J. O. du 18 novembre 1943 (p. 2962).

QUESTIONS DE DROIT ADMINISTRATIF**Contrôle économique**

Loi sur les prix (modifiant et complétant les lois du 21 octobre 1940, 7 août 1942, 31 décembre 1942 et 8 juin 1943).

Loi du 2 novembre 1943 au J. O. du 6 novembre 1943 (p. 2858).

Remaniement des additifs à la loi sur le contrôle des prix. Application des sanctions en matière agricole (déclaration, livraison, collecte des produits nécessaires au ravitaillement).

Loi du 5 novembre 1943 au J. O. du 6 novembre 1943 (p. 2858).

Fixation des prix après vente de produits bloqués ou transférés.

Note du Secrétariat à la répartition du Ministère de la Production industrielle au B. Q. D. du 24 novembre 1943.

Dommages de guerre

Mesures à prendre par une entreprise à la suite d'un bombardement.

Document de l'Union des industries métallurgiques et minières au B. H. D. du 6 novembre 1943.

La récupération des charges d'assurances terrestre de guerre (localités de Seine-et-Oise).

B. O. S. P. (4) du 5 novembre 1943.

La reconstruction d'immeubles sociaux partiellement ou totalement détruits par suite d'actes de guerre.

Décret du 14 octobre 1943 au J. O. du 16 novembre 1943 (p. 2939).

Création d'un service de secours technique contre les effets du bombardement.

Communiqué du Ministère de la Production Industrielle du 11 novembre 1943 au B. Q. D. du 22 novembre 1943.

Assurances de guerre.

Lettre circulaire du 18 octobre 1943 au B. H. D. du 27 novembre 1943.

Organisation professionnelle

Composition et fonctionnement du Comité d'Organisation des assurances.

Décret du 27 septembre 1943 au J. O. du 17 novembre 1943 (p. 2950).

Répartition

Suspension des allocations de matières aux entreprises fermées administrativement.

Circulaire du Secrétaire d'Etat à la répartition.

Vie Industrielle des 20-22 novembre 1943.

Interdiction de fabrication de certains appareils d'optique.

Décision P. 16 du 23 novembre 1943 du Répartiteur Chef de la section des produits finis et matières diverses de l'O. C. R. P. I.

J. O. du 27 novembre 1943 (p. 2950).

QUESTIONS DE LÉGISLATION DU TRAVAIL**Organisation et régime du travail**

Les salariés dans le bâtiment.

Communiqué de la fédération nationale des coopératives ouvrières de production du bâtiment et des travaux public,

du 9 novembre 1943 au B. Q. D. du 12 novembre 1943.

La révision des salaires dans l'industrie des minerais de fer.

Arrêté du 17 novembre 1943 au J. O. du 21 novembre 1943 (p. 3004).

Relèvement du salaire des ouvriers dockers et assimilés.
J. O. du 27 novembre 1943 (p. 3056).

Relèvement des salaires dans les industries de la production des métaux.

Arrêté du 27 novembre 1943 au J. O. du 28 novembre 1943 (p. 3076).

Incidence de la mise en ordre des salaires dans les industries de la production des métaux.

Arrêté du 27 novembre 1943 au J. O. du 28 novembre 1943 (p. 3076).

Réquisition de la main-d'œuvre

Remboursement des frais supportés par les industriels à l'occasion des départs en Allemagne (encadrement, indemnités d'éloignement).

Circulaire du Ministère de la Production industrielle au B. Q. D. du 5 novembre 1943.

Sécurité de la famille et du travail

Limite d'âge pour le versement des allocations familiales.

Loi du 2 novembre 1943 au J. O. du 5 novembre 1943 (p. 2850).

Attribution des allocations de salaire unique et

des allocations familiales aux veuves chargées de famille.

Décret du 2 novembre 1943 au J. O. du 6 novembre 1943 (p. 2860).

Modification à l'article 28 du décret du 29 juillet 1939 (allocations familiales agricoles, recouvrement des amendes en cas de non versement).

Loi du 2 novembre 1943 au J. O. des 8 et 9 novembre 1943 (p. 2874).

L'embauchage des pères de famille.

Décret du 15 novembre 1943 au J. O. du 19 novembre 1943 (p. 2979).

La sécurité dans les établissements occupant 50 salariés au moins.

Arrêté du 17 novembre 1943 au J. O. du 19 novembre 1943 (p. 2980).

Cumul de l'allocation des réfugiés et de la délégation familiale ou des allocations militaires.

Loi du 16 novembre 1943 au J. O. du 19 novembre 1943 p. 2970).

Actes des autorités occupantes

Retrait des billets des Reichskreditkassen.

Avis du 26 novembre 1943 au V. O. B. I. F. (6) du 26 novembre 1943.

(Communiqué par la Société Fiduciaire Juridique et Fiscale, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9^e).

SUISSE : Principaux textes parus du 1^{er} au 30 novembre 1943

COMMERCE EXTÉRIEUR

Accord concernant les échanges commerciaux et règlement des paiements entre la Confédération Suisse et le Royaume de Hongrie du 11 octobre 1941.

Protocole du 20 octobre 1943. F. O. S. C. (7) n° 257 du 3 novembre 1943 (p. 2466).

Extension de la formalité du permis d'importation aux produits ferreux.

Ordonnance n° 26 du Département fédéral de l'Economie publique du 30 octobre 1943. F. O. S. C. n° 257 du 3 novembre 1943 (p. 2466).

Interdiction de contracter envers des Autorités étrangères des engagements concernant le trafic des marchandises.

Communiqué et Arrêté du Conseil Fédéral du 4 no-

vembre 1943. F. O. S. C. n° 258 du 4 novembre 1943 (p. 2471).

Accord concernant les échanges commerciaux et règlement des paiements entre la Confédération Suisse et le Royaume de Hongrie du 11 novembre 1941.

Communiqué et Protocole du 20 octobre 1943. F. O. S. C. n° 259 du 5 novembre 1943 (p. 2482).

Colis postaux expédiés en transit par la France.

F. O. S. C. n° 262 du 9 novembre 1943 (p. 2510).

TEXTES DIVERS

Liste des Bureaux de l'Economie de guerre du Département fédéral de l'Economie publique.

F. O. S. C. n° 276 du 25 novembre 1943 (p. 2625).

(1) B. Q. D. : Bulletin quotidien de documentation.

(2) B. H. D. : Bulletin hebdomadaire de documentation.

(3) J. O. : Journal officiel de l'Etat français.

(4) B. O. S. P. : Bulletin officiel des Services des Prix.

(5) B. M. O. : Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

(6) V. O. B. I. F. : Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Frankreich.

(7) F. O. S. C. : Feuille officielle suisse du Commerce.